

Procès-verbal provisoire du groupe de travail de la CSWP tenue le jeudi 26 octobre 2017 à 14h30 à Diegem

Présents : Patrick VAN GINNEKEN, Xavier SWERTVAEGHER

Invités : /

Excusé : Bernard POLLAK, Jens BUYSSE

Approbation PV

Nihil - régularisation de la situation : La CSWP demande au Secrétaire d'établir et publier les PV « à rebours » du plus récent à celui de janvier 2017. Dernier PV publié décembre 2016.

Validation des résultats

Les résultats des WE précédents sont validés. La CSWP rappelle que tous les résultats sont visibles sur WPO : <http://www.waterpolo-online.com/divisions/>

Courriers

a- Mail du Secrétaire Général du 12/10/2017 à la CSWP

La CSWP prend connaissance du mail ainsi que de son rappel en date du 20/10/2017 (exclusivement au Secrétaire).

La CSWP a répondu au secrétaire général le 12/10 que ce mail sera traité lors de la réunion de ce jour. La CSWP regrette l'insistance à traiter ces questions aussi rapidement et qui nécessitent, selon elle, une certaine prudence eu égard aux nouvelles dispositions et organisation des organes Water-polo au sein de la FRBN.

Deux questions sont posées :

La première concerne l'établissement d'une liste afin de procéder à la facturation de WPO aux clubs. La tarification annoncée correspond à une décision du CA datant du 21/02/2017. Depuis le 1er juillet, le Comité Directeur est chargé de la gestion financière des activités WP sur l'ensemble du territoire. La CSWP rappelle sa demande formulée en juin lors de la réunion de Gand, sur laquelle les présidents et vice-présidents du CA avaient marqué leur accord.

La CSWP sollicite une réunion commune avec le ComDir afin d'évoquer la question et relayer les desideratas des clubs. Pour rappel, WPO est encore en phase de test et d'évolution. Dans l'état actuel des choses, il est illusoire de s'avancer à imaginer que les championnats dans leur globalité pourraient passer uniquement à WPO et oublier la feuille de match en version papier.

La seconde question est relative à la validation de scores et la qualification d'équipes dans le cadre de la Coupe de Belgique B CSWP-SCWP.

La CSWP rappelle que les scores ont été validés conformément aux règlements en vigueur lors de la réunion de la CSWP du 28/09/2017. Que dès lors, la CSWP s'étonne de ne pas avoir été interpellée plus tôt. De plus, l'inscription des équipes et le tirage au sort des matches de cette Coupe de Belgique sont connus de tous depuis le 2 septembre 2017. La CSWP s'en trouve, dès lors, fort gênée.

Le secrétaire général demande l'application stricte du point WP 17 consécutif à la présomption de non application de RSG 03.2.

La CSWP se référant aux dits articles du règlement de la FRBN a sollicité la fédération régionale incriminée en vertu de l'article RSG 03.1. En réponse à sa question, la fédération régionale a pu confirmer que les clubs étaient administrativement en ordre.

En conclusion, la CSWP ne peut suivre l'avis du secrétaire général au risque de transgresser les règlements en vigueur. La CSWP charge son président d'interroger le ComDir sur la suite à réserver à cette question «... *Étant donné que la délivrance des licences de compétition constitue*

RÉDACTION	APPROBATION
28-10-2017	30-11-2017

une compétence exclusive et autonome qui appartient intégralement aux fédérations régionales de natation (voir règlement FRBN art. RSG 03.1. – Licences : Les fédérations régionales sont seules compétentes et responsables pour la délivrance de licences ainsi que du contrôle de la validité des licences délivrées), l'asbl Fédération Royale Belge de Natation ne possède donc aucune juridiction ni voix consultative dans cette matière...»

<http://www.belswim.be/uploads/files/WP-Memo-ITC-LEN-LicWP.pdf>

- b- RBP-ENLWP jeunes U17 : les responsables des clubs concernés ont été contactés. La CSWP attend que les engagements pris soient tenus.
- c- KGZV-CCM U15 : les responsables des clubs concernés ont été contactés. La CSWP attend que les engagements pris soient tenus.
- d- BZK – joueur étranger : la CSWP rappelle que les règlements et procédures sont à respecter et qu'ils sont consultables sur : <http://www.belswim.be/uploads/files/WP-Memo-ITC-LEN-LicWP.pdf>

A ce jour, la CSWP n'a reçu aucune demande pour étudiant Erasmus.

Désignation des sélectionneurs

La CSWP procède à l'analyse et au choix des sélectionneurs en fonction des 11 candidatures reçues et valables.

La communication de la désignation se fera après contact avec les intéressés et rapport au Comité Directeur.

Le détail nominatif des désignations est consigné dans un PV qui sera transmis aux personnes mandatées mais ne sera pas rendu public par respect des candidats non désignés.

Équipes Nationales

- a- Juniors : Tournoi 22-23-24/03/2018
Détection 5/11 Charleroi
La CSWP félicite la CSWP régionale FFBN pour la collaboration efficace.
- b- SD : Tournoi 25-26-27/05/2018
Sélection 5/11 Charleroi
Match U17 à Courtrai we 11/11
- c- SH : Tournoi 18-19-20/05/2018
Détection SH et plannings des trois équipes à prévoir en concertation avec les sélectionneurs avant le 15/11 et seront présentés au ComDir ensuite aux fédérations régionales.

Aménagements fins de championnats : dû aux dates des tournois internationaux

- a. Proposition P. Van Peteghem, expert, à la demande de la CSWP
- b. Avis de la CCA sur la proposition
- c. Quid SH PO2 et PO3 et finales jeunes et dames ?
- d. Quid Coupe ?

La CSWP ne prend aucune décision. Des contacts doivent encore avoir lieu avec les clubs concernés. Le CA FRBN demande à fixer une date au plus vite pour l'organisation des demies finales H et finales de la Coupe de Belgique afin de procéder à l'adjudication. La CSWP demande un délai supplémentaire vu le caractère exceptionnel de la situation.

DWF & recyclage officiels de table

La CSWP demande aux clubs de procéder à l'encodage complet des joueurs affiliés conformément aux règlements en vigueur et sans délai. La phase test ne pourra produire ses effets que si tous les clubs respectent leurs engagements. Le secrétaire est chargé de lancer un rappel aux clubs concernés.

RÉDACTION	APPROBATION
28-10-2017	30-11-2017

U13 – proposition de la CCA du 24/10/17

La CSWP prend connaissance des propositions de la CCA réunie ce 24/10 et la remercie des avis émis. Le secrétaire est chargé de communiquer aux clubs les modifications du manuel polo relatives à l'organisation des tournois U11 et U13 pour les temps de jeu, U13 pour l'invitation à présenter un « jeune » arbitre ainsi qu'aux U11 6vs6 pour les règles ci-dessous précisées :

- a. Précision des textes du manuel polo, temps de jeu (U11-U13) :
« Temps de match : 4 X 5 min + 3 X 2 min entre les quarts-temps ; arrêt du chrono uniquement en cas de but et/ou de sortie du ballon hors du champ de jeu.
Temps de possession : 30 secondes réinitialisées après un changement de possession, un shoot (corner également), une faute grave (exclusion, penalty).
Temps d'exclusion : 20 secondes suivant temps de match. »
- b. Modification texte « jeunes » arbitres U13 :
« Pour chaque tournoi le club organisateur présentera un jeune de minimum 16 ans qui dirigera les rencontres sous la supervision d'un Arbitre/Coach désigné par la CCA. (Eventuellement seulement le(s) match(es) sans son club selon l'avis de l'arbitre/Coach le jour du tournoi). Les autres clubs participants sont invités à aussi présenter un jeune à chaque tournoi ».
- c. Nouvelles règles U11 6vs6 uniquement :
« Le champ de jeu est pourvu des délimitations règlementaires pour la zone des 2m et les règles y relatives sont d'application (interdiction de s'y trouver sans être en possession du ballon, etc...).
Le joueur ne peut manipuler le ballon à deux mains, à l'exception du gardien de but. »

Ces modifications sont applicables dès communication officielle aux clubs par le Secrétaire.

Communication relative aux activités des équipes Nationales

- a. De l'importance et de la rapidité de la gestion de la communication vers les athlètes.
- b. De l'importance de la communication des plannings vers les fédérations régionales via ComDir et aux athlètes.

Fin de la réunion : 17h00

**Le rapporteur,
Xavier SWERTVAEGHER**

Prochaine réunion :
Jeudi 23-11-017 – 18h30 – Bruxelles, Bureau Fédéral

RÉDACTION	APPROBATION
28-10-2017	30-11-2017

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

